

Direction Territoriale COA
Agence Val de Loire

Le Directeur de l'Agence Val de Loire

Vu le Code Forestier, notamment ses articles L221-1, L221-2, L221-3 et D221-2.

Vu l'Arrêté Préfectoral du 22 mai 2006 portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules sur les routes forestières du domaine privé de l'Etat ouvertes à la circulation publique dans le département de l'Indre-et-Loire, et notamment son article 7, alinéa 2 ;

Considérant que, pour effectuer **des travaux de curage d'aqueducs situés sur et à proximité de l'emprise des routes forestières de Jacques de Molay, de Louis XI et de Cantes en forêt domaniale de Chinon (Indre et Loire)**, il y a lieu d'y **interdire temporairement la circulation**.

DÉCIDE,

Article 1^{er} :

A compter du **LUNDI 3 MAI 2021** au **LUNDI 31 MAI 2021 inclus**, la circulation des véhicules est interdite temporairement sur :

- **Les Routes Forestières de JACQUES de MOLAY, de LOUIS XI et de CANTES**

Article 2^{ème} :

Cette disposition est valable les jours ouvrés de 8 heures à 17 heures.

Article 3^{ème} :

Conformément au cahier des charges relatives aux travaux, l'Office National des Forêts installera la signalisation temporaire conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4^{ème} :

Toute contravention à la présente décision sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5^{ème} :

La présente décision sera affichée aux extrémités du chantier ainsi que dans la mairie de Saint Benoît la Forêt, et Huismes.

Article 6^{ème} :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Mesdames et Messieurs les Maires concernés
- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire à titre d'information dans le cadre de l'arrêté Préfectoral réglementant la circulation des véhicules sur les routes forestières du domaine privé de l'Etat ouvertes à la circulation publique dans le département d'Indre-et-Loire
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire
- Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Fait à Boigny-sur-Bionne, le 15-avril 2021

Le Directeur de l'Agence Val de Loire



Christophe POUPAT